

Senegal

Déclarations d'engagement envers l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté

Section Générale

1. Par la présente, Senegal adhère volontairement à *l'Alliance mondiale contre la Faim et la Pauvreté* et déclare son engagement à poursuivre la mission, les objectifs et les principes de l'Alliance, tels qu'exprimés dans le Termes de Référence et le Cadre de Gouvernance de l'Alliance mondiale, et à collaborer avec d'autres membres pour trouver des solutions durables à la pauvreté et à la faim dans le monde, comme exprimé ci-dessous.

Senegal :

2. *Reconnaît* que la faim et la malnutrition sont les manifestations perverses de la pauvreté et des inégalités structurelles persistantes, et reconnaît la nécessité de mettre fin à la pauvreté et à la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions et de mettre pleinement et efficacement en œuvre l'Agenda 2030.

3. *Reconnaît* l'augmentation alarmante du nombre de personnes confrontées à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté ces dernières années, notant que, malgré tous les efforts importants déployés dans le passé et en cours, le monde n'est pas en voie d'atteindre les cibles des ODD 1 et 2, que les inégalités sont également en hausse (ODD 10), et qu'une augmentation significative de l'ambition collective, ainsi qu'une amélioration de l'alignement et de la coordination collectifs dans la lutte contre la faim et la pauvreté, est nécessaire de toute urgence.

4. À cet effet, approuve l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté et sa mission de *soutenir et d'accélérer les efforts visant à éradiquer la faim et la pauvreté (ODD 1 et 2) tout en réduisant les inégalités (ODD 10), en contribuant à revitaliser les partenariats mondiaux pour le développement durable (ODD 17) ainsi qu'à la réalisation d'autres ODD interdépendants, et en soutenant des transitions durables, inclusives et justes.*

5. *Note* qu'il est crucial que le monde s'unisse derrière des approches intégrées à grande échelle combinant les niveaux international, régional, national et local, qui reconnaissent la nature interconnectée des défis et des solutions à la faim et à la pauvreté et associent la protection sociale à l'accès à des biens et services susceptibles d'aider les populations pauvres et vulnérables à surmonter les obstacles structurels et à stimuler des investissements responsables dans leur capacité de production. Ces services complémentaires comprennent, sans s'y limiter, des interventions pour la réduction de la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et la nutrition, pour le soutien à la petite enfance,

l'éducation et le développement des compétences, pour les services d'emploi, les services de santé et de soins, ainsi que pour l'accès des agriculteurs familiaux et des petits propriétaires aux financements, aux services de vulgarisation, à la recherche et/ou aux intrants agricoles, conformément aux engagements et obligations internationaux.

6. *Reconnaît en particulier* la valeur élevée et l'impact positif d'une mise en œuvre de qualité d'instruments et de programmes de politiques nationales et locales inclusives, axées sur les plus pauvres et les plus vulnérables, dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'égalité des sexes, du travail décent dans le secteur agroalimentaire, du développement des compétences, de l'agriculture familiale et des petits producteurs, la transformation des systèmes alimentaires, les services de santé et d'assistance et la construction de résilience.

7. *Reconnaît* également que le panier de référence de l'Alliance mondiale pour ces politiques est un recueil continu d'exemples construits collectivement et étayant des preuves solides pour réduire la faim et la pauvreté, et qu'il constitue une base utile pour guider l'action conjointe et accroître l'alignement de la communauté internationale au niveau national. Cette reconnaissance s'applique à l'approche du panier de politiques en tant que guide général de l'action et n'implique pas l'endossement d'un instrument ou d'un programme spécifique contenu dans le panier.

8. Par conséquent, en adhérant à l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, *s'engage* à faire de son mieux, dans son propre domaine d'action et conformément à son propre mandat, à ses capacités, à ses priorités, à ses préférences, à ses procédures, à ses arrangements et à son cadre juridiques, pour soutenir la mise en œuvre d'instruments et de programmes politiques au niveau national, le cas échéant, notamment par la promotion de l'apprentissage partagé et la mobilisation de ressources, publiques et privées, à grande échelle.

En particulier :

Engagements de mise en œuvre des politiques nationales

Senegal reconnaît son rôle dans la mise en œuvre au niveau national des politiques et programmes de lutte contre la faim et la pauvreté, ainsi que dans la fourniture d'orientations et de soutien aux politiques et programmes au niveau sous-national.

Senegal:

S'engage à faire de son mieux pour mettre en œuvre, améliorer et/ou élargir la mise en œuvre d'instruments et de programmes politiques parmi ceux contenus dans le panier politique de l'Alliance mondiale dans notre contexte national. Ces instruments politiques et suggestions de programmes seraient adaptés aux conditions, réalités et opportunités spécifiques présentées dans notre pays.

S'engage à observer les bonnes pratiques tout au long de la mise en œuvre de ces instruments et programmes politiques, notamment en maintenant une gouvernance

efficace, en recherchant des moyens de mobiliser des ressources nationales pour financer de tels programmes et en assurant un suivi et une évaluation appropriés, avec une adaptation et un apprentissage basés sur la participation et la consultation sociales, l'engagement des parties prenantes locales, en minimisant les impacts négatifs et en cherchant à gérer de manière adéquate les compromis issus des politiques appliquées.

Coopération en politiques publiques et engagements de soutien

S'engage, dans la mesure de ses capacités, à partager ses propres apprentissages et à fournir par ailleurs une aide et un soutien appropriés, dans la limite de ses moyens, à d'autres pays membres de l'Alliance mondiale pour mettre en œuvre, améliorer ou élargir la mise en œuvre des politiques et programmes référencés dans le Panier de l'Alliance.

Reconnaisances générales

Reconnaît la possibilité, notamment au moyen des mécanismes dont disposent les membres de l'Alliance mondiale, de coordonner, de s'associer et/ou de rechercher le soutien d'autres membres de l'Alliance mondiale, dans la limite de leurs capacités, disponibilités et domaines d'activité respectifs, pour mettre en œuvre les présents engagements avec une plus grande efficacité.

Tout en reconnaissant que les engagements ci-dessus sont volontaires et non juridiquement contraignants, étant soumis et exécutés conformément à ses propres capacités, réglementations, priorités et modalités, ainsi qu'à la disponibilité de ressources appropriées, *s'efforce* d'envisager sérieusement, le cas échéant, et conformément à ses propres cadres juridiques et processus de gouvernance, revoir ses procédures et ses priorités si nécessaire afin de mieux respecter les présents engagements, perfectionner les synergies et les efforts conjoints avec d'autres entités et initiatives, et améliorer les résultats de la lutte collective contre la faim et la pauvreté.

Senegal

Statements of Commitment to the Global Alliance Against Hunger and Poverty

General section

1. Senegal hereby voluntarily *joins the Global Alliance Against Hunger and Poverty* and states its dedication to pursue the Alliance's mission, objectives and principles, as *expressed* in the Global Alliance's Terms of Reference and Governance Framework, and to collaborate with other members to achieve lasting solutions to poverty and hunger worldwide, as expressed below.

Senegal:

2. *Recognizes* that hunger and malnutrition are the perverse manifestations of persistent, structural poverty and inequality, and recognizes the need to end poverty and hunger in all their forms and dimensions and to fully and effectively implement the 2030 Agenda.
3. *Acknowledges* the alarming growth in the number of people facing food insecurity and poverty in recent years, noting that, despite all significant past and current efforts, the world is not on track to meet SDG 1 and 2 targets, inequality is also on the rise (SDG 10), and a significant increase in collective ambition, as well as improvement in collective alignment and coordination for the fight against hunger and poverty, is urgently needed.
4. To that effect, *endorses* the Global Alliance Against Hunger and Poverty and its mission to *support and accelerate efforts to eradicate hunger and poverty (SDGs 1 and 2) while reducing inequalities (SDG 10), contributing to revitalize global partnerships for sustainable development (SDG 17) and to the achievement of other interlinked SDGs, and championing sustainable, inclusive and just transitions.*
5. *Notes* that it is crucial for the world to unite behind large-scale, integrated approaches combining international, regional, national, and local levels, that recognize the interconnected nature of challenges and solutions to hunger and poverty and pair social protection with access to goods and services that can help the poor and vulnerable populations to overcome structural barriers and drive responsible investment in their productive capacity. These complementary services include but are not limited to interventions for poverty reduction, food security and nutrition, early childhood support, education and skills development, employment services, health and care services, as well as family farmers and smallholders' access to finance, extension services, research and/or agricultural inputs, in line with international commitments and obligations.
6. *Particularly recognizes* the high value and positive impact of quality implementation of national and local country-owned, inclusive policy instruments and programmes, focused on the poorest and most vulnerable, in the fields of poverty reduction, social protection, food security and nutrition, gender equality, decent work in the agri-food sector,

skills development, family farming and smallholder agriculture, food systems transformation, health and care services and resilience building.

7. Also *acknowledges* the Global Alliance's reference basket of such policies as a collectively built, ongoing collection of examples with robust evidence to reduce hunger and poverty, and as a useful basis to guide joint action and increase alignment of the international community at country level. This acknowledgement is applicable to the policy basket approach as a general guide to action and does not imply endorsement of any specific policy instrument or programme contained in the basket.
8. Therefore, by joining the Global Alliance Against Hunger and Poverty, *commits* to do its best efforts, in its own field of action, and according to its own mandate, capacities, priorities, preferences, procedures, and legal arrangements and framework, to support the implementation of policy instruments and programmes at country level as appropriate, including by the promotion of shared learning and the mobilization of resources, public and private, at scale.

In particular:

Domestic policy implementation commitments

Senegal acknowledges its role in the national implementation of policies and programmes against hunger and poverty, as well as for providing guidance and support to sub-national level policies and programmes.

Senegal:

Commits to make its best efforts to implement, improve, and/or scale-up the implementation of policy instruments and programmes from among those contained in the Global Alliance's policy basket in our national context. These policy instruments and programme suggestions would be adapted to the specific conditions, realities and opportunities presented in our country.

Commits to observe good practices throughout the implementation of such policy instruments and programmes, including maintaining effective governance, seeking avenues for domestic resource mobilization for funding such programs and providing for appropriate monitoring and evaluation, with adaptation and learning based on social involvement and consultation, local stakeholder engagement, minimizing negative impacts and seeking to adequately manage policy trade-offs.

Policy cooperation and support commitments

Commits to, within its capacities, share its own learnings and otherwise provide appropriate help and support, within its means, to other Global Alliance member countries to implement, improve, or scale-up the implementation of policies and programmes referenced in the Alliance's basket.

General acknowledgments

Recognizes the possibility to, including through the mechanisms available to Global Alliance members, coordinate, partner with and/or seek support from the Global

Alliance's other members, within their respective capacities, availability, and fields of activity, to carry out the present commitments with greater effectiveness.

While recognizing that the above commitments are voluntary and non-legally binding, being subject to and carried out under its own capacities, regulations, priorities, and modalities, as well as to the availability of appropriate resourcing, *strives* to seriously consider, as appropriate, and according to its own legal frameworks and governance process, to review its procedures and priorities as found necessary to better deliver on the present commitments, enhance synergies and joint efforts with other entities and initiatives, and improve outcomes on the collective fight against hunger and poverty.